

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère Des Travaux Publics et Des Infrastructures De Base
Direction des Travaux Publics De la Wilaya de Mila
NIF/40801500004003

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 du décret présidentiel n° 247-15 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et à la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales paru sur les quotidiens nationaux « transaction d'Algérie » en langue française du 12/02/2026 et « العاصمة نيوز » en langue arabe en date du 12/02/2026, et sur les presses électronique « elmoudjaz.dz » en langue française du 15/02/2026 et « casbah tribune » en langue arabe en date du 15/02/2026 et le BOMOP relatif au :

Etudes pour le développement du réseau routier de la wilaya de Mila.

Lot 01 : Etude dédoublement viaduc Oued Rhumel sur RN79A (W.MILA).

Lot 02 : Etude d'aménagement de croisement de contournement nord de la ville de Mila, RN79 PK30 et la pénétrante sud de la ville de Mila (W.MILA).

Lot 03 : Etude d'un ouvrage d'art sur RN77A au PK17+000 sur Oued Elkebir (W.MILA)

Qu'à l'issue du jugement des offres en date **du 10/03/2026** et conformément aux critères fixés sur le cahier des charges, le projet est attribué provisoirement aux soumissionnaires suivants :

Lot	Soumissionnaire	Montant après rectification en DA TTC	Délai	Note de l'offre Technique	Critère du choix
Lot 01	BUREAU KAOUS DES ETUDES D'ENGINEERING ET TECHNIQUE KAOUS ABDEREZZAK SAMIR NIF/170230103918170	12 852 000,00	05 mois	36	Offre moins disant
Lot 02	EURL BH HANDASSA NIF/001416099038310	2 219 350,00	03 mois	40.5	Offre moins disant.
Lot 03	BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES BETTA TOUMIAT ABDELAZIZ NIF/16819310030912900000	1 606 500,00	04 mois	42.75	Offre moins disant.

Les soumissionnaires intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de nos services pour prendre connaissance de ces résultats au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l'attribution provisoire dans le bulletin officiel des

marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse écrite ou dans la presse électronique agréées ou dans le portail électronique des marchés publics.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la première date de publication du présent avis auprès du Comité des Marchés Publics Compétant, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°247-15 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et à la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et à l'arrêté interministériel n°194 du 09/07/2025.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS